Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-200066009-20250616-2383C-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2025
Publication : 27/06/2025
CERTIFIÉ CONFORME acte exécutoire le 27 juin 2025
Le Président

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES À LA POPULATION
Direction Enfance et Famille

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 16 juin 2025

71 élus présents (104 en exercice, 14 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

STRUCTURES PÉRISCOLAIRES : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2025 – DEUXIÈME VERSEMENT (7.5.6/2783C)

En complément de la gestion directe et déléguée des activités périscolaires, Mulhouse Alsace Agglomération conventionne avec des partenaires associatifs gérant ce même type d'activités sur son territoire.

À ce jour, Mulhouse Alsace Agglomération a versé aux établissements une avance correspondant à 50% du montant de la subvention attribuée en 2024.

Il est proposé un deuxième versement de la subvention au mois de juillet 2025. Celui-ci correspond à la subvention 2024 diminuée du premier acompte déjà perçu, multiplié par 60%.

À ce titre, le Conseil d'Agglomération autorise les versements suivants :

Structure	Commune	Subvention 2024	1er acompte 2025 (50% de la subvention attribuée en 2024)	2ème acompte 2025 (subvention 2024 – 1er acompte 2025) X 60%
CSC AFSCO	Mulhouse	200 798,00€	100 399,00€	60 239,40€
CSC Bel-Air	Mulhouse	75 267,00€	37 633,50€	22 580,10€
CSC Porte du miroir	Mulhouse	27 276,00€	13 638,00€	8 182,80€
CSC La Passerelle	Rixheim	239 152,00€	119 576,00€	71 745,60€
Total		**542 493,00€**	**271 246,50€**	**162 747,90€**

Pour information, les soldes des subventions seront versés au dernier trimestre de l'année 2025.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 :

Chapitre 65, Fonction 281, Article 65748
Service gestionnaire et utilisateur : 231
Enveloppe 3871 : subvention fonctionnement périscolaire hors DSP

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'attribution des subventions proposées,
- autorise le versement des acomptes de juillet, pour un montant total de 162 747,90€.

Ne prennent pas part au vote (8) : Rachel BAECHTEL, Jean-Yves CAUSER, Pierre LOGEL, Josiane MEHLEN, Véronique MEYER, Catherine RAPP, Chantal RISSER et Christiane SCHELL.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance	Le Président
	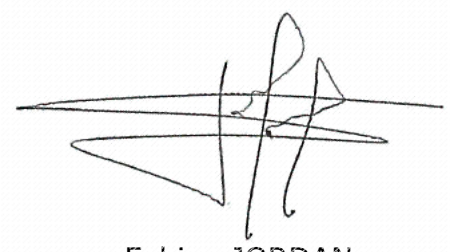
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Fabian JORDAN